

06 JAN. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20240925-DC2024-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2025

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2024-03-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 septembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 21 septembre 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 44 Pouvoirs : 10
Votants : 54 (dont 10 procurations)

Présents : Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Magalie LABIAULE (BLOT L'EGLISE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean Luc PORTE (JOZERAND) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Isabelle RAYNAUD (QUEUILLE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER)

Absents ayant donné procuration :

Brigitte BILLEBAUD (VENSAT) ayant donné pouvoir à Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT)
Jean-François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Didier BOURNAT (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE)
Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ayant donné pouvoir à Daniel CLUZEL (GOUTTIERES)
Marc CARRIAS (EFFIAT) ayant donné pouvoir à Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND)
Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX) ayant donné pouvoir à Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)
Karina MONNET (ARTONNE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc PORTE (JOZERAND)
Michaël BARE (CHARBONNIERES) ayant donné pouvoir à Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES)
Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Madame Patricia ROSSIGNOL est élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle que les membres du Comité Syndical ont été convoqués une première fois le 21 septembre à 10h00 pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour. Le nombre de délégués présents lors de la séance du 21 septembre ne permettant pas d'atteindre le quorum nécessaire pour pouvoir délibérer valablement, une nouvelle séance du Comité Syndical a été programmée le 25 septembre à 18h00. Lors de cette séance du 25 septembre, le Comité Syndical peut désormais délibérer valablement sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEURS SUR LE BUDGET EAU POTABLE

M. Bruno FLATRES, comptable public, a transmis au Syndicat de Sioule et Morge deux listes de titres de recettes (n°6197740012 et n°6364290012) émis sur le budget principal du Syndicat de Sioule et Morge, dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs (poursuites infructueuses, insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire...).

Le caractère d'irrecouvrabilité de ces montants étant avéré, il est proposé au Comité Syndical :

- D'admettre en non-valeur les sommes de 13 795,39 € TTC (liste n°6197740012) et de 24 272,47 € TTC (liste n°6364290012) sur le budget principal,
- D'imputer ces sommes au compte 6541 (créances admises en non-valeur), selon la décomposition suivante :

Liste n°6197740012 :

Code produit	Montants HT (ventilation selon le taux de TVA)	Montant de TVA	Montant TTC
EA1	TVA 10% : 148,85€	14,88 €	163,73 €
	TVA 5,5% : 10 754,94 €	591,52 €	11 346,46 €
	Total HT : 10 903,79 €	Total TVA : 606,40 €	Total TTC : 11 510,19 €
EA2	TVA 10% : 929,57 €	92,96 €	1 022,53 €
EA3	TVA 5,5 % : 1 083,83 €	59,61 €	1 143,44 €
EA4	TVA 10% : 41,08 €	4,11 €	45,19 €
EA5	TVA 10% : 67,31 €	6,73 €	74,04 €

Liste n°6364290012

Code produit	Montants HT (ventilation selon le taux de TVA)	Montant de TVA	Montant TTC
EA1	TVA 10% : 183,85 €	18,39 €	202,24 €
	TVA 5,5% : 17 638,45 €	970,11 €	18 608,56 €
	Total HT : 17 822,30 €	Total TVA : 988,50 €	Total TTC : 18 810,80 €
EA2	Sans TVA : 659,78 €	0 €	659,78 €
	TVA 10% : 3 014,36 €	301,44 €	3 315,80 €
	Total HT : 3 674,14 €	Total TVA : 301,44 €	Total TTC : 3 975,58 €
EA3	TVA 5,5 % : 1 027,55 €	56,52 €	1 084,07 €
EA4	TVA 10% : 137,94 €	13,79 €	151,73 €
EA5	TVA 10% : 224,75 €	22,48 €	247,23 €
EA6	TVA 5,5% : 2,90 €	0,16 €	3,06 €

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge lors de leur réunion du 12 septembre 2024.

Le caractère d'irrecouvrabilité de ces montants étant avéré,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes de 13 795,39 € TTC (liste n°6197740012) et de 24 272,47 € TTC (liste n°6364290012) sur le budget principal,
- **AUTORISE** l'imputation de ces sommes au compte 6541 (créances admises en non-valeur), conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 25 septembre 2024

Le Président,
Luc CAILLOUX

